

CAHIER DES CHARGES DE DEMANDES DE FORMATION

ACTION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION

1. Contexte

Via Compétences, le CARIF OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est un groupement d'intérêt public (GIP) financé par l'État et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi ses missions, Via Compétences accompagne les professionnels régionaux de l'orientation, la formation, l'emploi et l'insertion en leur proposant une offre de professionnalisation visant notamment à :

- maintenir ou développer leurs compétences ;
- créer une culture commune entre les différents acteurs ;
- favoriser la coopération entre les réseaux.

Cette offre de professionnalisation prend la forme d'un plan de professionnalisation annuel, organisé en cinq domaines thématiques, eux-mêmes déclinés en actions mises en œuvre selon différentes modalités : formations, webinaires, modules e-learning, ateliers d'échanges de pratiques, etc. Il est élaboré à partir d'une analyse de besoins réalisée chaque année auprès des acteurs régionaux orientation-formation-emploi.

En ce qui concerne les formations, certaines sont animées directement par Via Compétences, d'autres sont confiées à des prestataires. Via Compétences organise une consultation ouverte annuelle afin de trouver des prestataires à même de réaliser certaines actions de formation.

Le présent cahier des charges correspond à une formation retenue pour répondre aux besoins identifiés par les professionnels et les réseaux du secteur.

2. Engagements réciproques

Le mode de contractualisation proposé relève du régime de la prestation de services, prévoyant un coût d'intervention forfaitaire à la session. Le tarif forfaitaire de référence proposé par Via

Compétences est de 1 120 € TTC pour une journée de formation. Il pourra faire l'objet d'une négociation sur la base du contenu de la réponse apportée.

Le contrat de prestation de service prévoit des engagements pour Via Compétences et pour le prestataire retenu :

Référentiel qualité	Via Compétences est certifié Qualiopi – Actions de formation : les exigences du référentiel national qualité s'appliquent pour chacune des actions de formation mises en œuvre, qu'elles soient animées directement par Via Compétences ou par l'un de ses prestataires.
Modalités financières	- Le prestataire proposera un tarif forfaitaire exprimé en coût total, par session de formation, toutes taxes comprises, tous frais compris. - Le règlement de la prestation sera effectué sur service fait et après dépôt d'une facture sur la plateforme Chorus Pro. - Le seuil minimum d'ouverture des sessions est fixé à 8 participants. En-deçà de ce seuil, la session pourra être annulée sur décision de Via Compétences. Le seuil maximum est lui fixé à 16 participants. La proposition faite devra donc tenir compte de ces seuils.
Engagements de Via Compétences	<u>Avant chaque session</u> : - Planification des sessions en lien avec le prestataire (dates et lieux) - Mise à disposition du formateur d'un espace extranet dédié à la gestion des actions de formation (Dendreo) - Communication des actions (newsletters, réseaux sociaux...) - Gestion administrative des inscriptions - Edition des conventions ou contrats de formation professionnelle - Convocation des participants <u>Pendant la session</u> : - Mise à disposition d'un dispositif d'émargement en ligne <u>Après chaque session</u> : - Diffusion d'un questionnaire de satisfaction auprès des participants - Diffusion d'un questionnaire d'auto-positionnement auprès des participants

	▪ Mise à disposition du formateur d'un outil d'évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs pédagogiques par les participants ▪ Facturation des participants ▪ Edition et envoi des certificats de réalisation
Engagements du prestataire	<u>Avant chaque session :</u> ▪ Promotion de la session de formation auprès de son réseau (mail, newsletter, réseau...) ▪ Prise en main accompagnée de l'espace extranet formateur (Dendreo) ▪ Conception des ressources et supports pédagogiques ▪ Réservation des moyens matériels nécessaires : salle de formation, vidéoprojecteur, paperboard... ▪ Transmission du questionnaire d'accessibilité de la salle de formation complété ▪ Traitement des réponses au questionnaire de recueil des besoins individuels (Dendreo) <u>Pendant chaque session :</u> ▪ Fourniture d'un accueil café ▪ Animation pédagogique ▪ Réalisation d'un temps d'évaluation à chaud en fin de formation, auquel Via Compétences se réserve la possibilité de participer ▪ Contrôle de l'émargement en ligne de chaque participant <u>Après chaque session :</u> ▪ Participer à un temps de débriefing de la session avec Via Compétences au cours duquel le bilan de session de formation est finalisé. <u>Au plus tard 7 jours après la fin de chaque session,</u> renvoyer les documents suivants à Via Compétences s'ils n'ont pas été transmis en amont de la session : ▪ Cahier d'animation (scénario pédagogique détaillé incluant le planning des séquences pédagogiques avec leur durée) * ▪ Supports pédagogiques (supports de présentation, lien vers ou capture d'écran d'un espace de travail en ligne...) *

	▪ Supports d'évaluation d'acquisition des compétences (quiz, sondage, exercice...) avec les résultats individuels * ▪ Liste des ressources pédagogiques partagées avec les participants * Au regard de l'exigence d'accessibilité de la formation par des personnes en situation de handicap, Via Compétences se réserve le droit de demander en amont de la formation les documents de la liste ci-dessus marqués d'un astérisque (*).
--	---

3. Réponse à la consultation

La réponse à cette consultation sera faite dans le document ci-joint « *Dossier de réponse* » et devra comprendre les éléments suivants :

- Informations concernant l'organisme prestataire
- Proposition pédagogique détaillée
- Références de l'organisme
- Illustrations de vos pratiques pédagogiques
- Proposition financière

4. Processus de sélection

La sélection du prestataire sera effectuée par un comité de sélection, qui portera une attention particulière aux éléments suivants :

- Adaptation de la proposition aux besoins des publics visés
- Certifications, démarches qualité mises en œuvre
- Pertinence pédagogique
- Adaptations pédagogiques susceptibles d'être mises en œuvre liées à la situation de handicap d'un apprenant
- Coût de la prestation

5. Descriptif de la formation telle qu'envisagée au moment de la consultation

THÉMATIQUE

Accompagner ou former une personne avec un handicap auditif

BESOINS DE PROFESSIONNALISATION IDENTIFIÉS, CONTEXTE

Accompagner une personne déficiente auditive c'est avant tout comprendre les réalités du handicap auditif, identifier les besoins spécifiques et mobiliser les acteurs spécialisés pour sécuriser les parcours de formation. Cette formation apportera aux professionnels les connaissances, les repères et les outils nécessaires pour favoriser une pédagogie inclusive.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE FORMATION

Mieux connaître le handicap auditif, ses caractéristiques et les moyens de compensation pour mieux accompagner les personnes dans leurs parcours de formation professionnelle

PUBLIC VISÉ

Professionnels de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

DURÉE

1 journée

HORAIRE

Journée type de formation (7h) : 9h-12h30 - 13h30-17h

NOMBRE PRÉVISIONNEL DE SESSIONS SUR L'ANNÉE 2026

2 sessions

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 16

MODALITÉ

Présentiel

EN CAS DE PRÉSENTIEL : LOCALISATION

Territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Ville(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences, le plus souvent Lyon, Clermont-Ferrand ou Grenoble.

PÉRIODE DE RÉALISATION

2027 – Date(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences